



**PROCES VERBAL
Du Comité Syndical
du 22/09/2022 à 14h30**

L'an deux mille vingt-deux le 22 septembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes au 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Marie-Edith MACE, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Georges DUMAS, Jean Francis RICHEUX

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Flavie BOUKHENOUGA, Messieurs, Guillaume PERRIN, Thierry LE BIHAN, Yann SOULABAILLE, Marcel LE MOAL, Regis GEORGET, Christophe LECOMTE

Assistaient également : Madame Ségolène Neyret - Le Gorgeu Payeuse Départementale Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

A la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points

Le quorum est atteint Monsieur Boivent indique les pouvoirs donnés :
Par Mme Flavie BOUKHENOUGA à Monsieur Michel DEMOLDER, M. Guillaume PERRIN à M Jean-Francis RICHEUX

La séance est ouverte à 14h30 sous la présence de Monsieur Joseph Boivent.

Il ouvre la séance en demandant d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour concernant la demande d'adhésion d'un nouveau membre à la CCSPL. L'ensemble du comité accepte l'inscription de ce nouveau point.

Le Président énumère ensuite les points prévus à l'ordre du jour.

- N°22/09-01 Approbation du compte rendu du comité du 23/06/2021
- N°22/09-02 Désignation d'un secrétaire de séance
- N°22/09-03 Point sur les délégations au président et au bureau
- N°22/09-04 Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2022 et actions innovantes
- N°22/09-05 Fixation du montant de la surtaxe pour l'année 2023
- N°22/09-06 Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour l'année 2023
- N°22/09-07 Information sur le lancement du choix du mode de gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique
- N°22/09-08 Etude départementale sur la faisabilité et la mise en œuvre de ressources complémentaires
- N°22/09-09 Information sur la sécheresse en cours
- N°22/09-10 Points divers / informations

Administration générale / finances

Monsieur BOIVENT indique aux membres du comité être vraiment satisfait de la première réunion avec la CCSPL. Il précise un règlement intérieur devra être voté au prochain comité. Monsieur DEMOLDER précise que les échanges étaient très constructifs.

N°22/09-01 Approbation du compte rendu du comité du 23/06/2021

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) ENTERINE le dit compte-rendu.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

N°22/09-02 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Rémi PITRE se propose d'être le secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

1°) NOMMER Monsieur Rémi PITRE Secrétaire de séance.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

N°22/09-03 Point sur les délégations au président et au bureau

Délégations du Président

Dans le cadre de ses délégations le Président a signé les marchés et conventions suivants durant la période du 15 juin au 14 septembre 2022 :

Date	Objet	Attributaire	Montant (TTC) €
28/06/2022	Financement de l'avenant n°3 interco DN 400 Vitré	EPB	8 698,35€
28/06/2022	Financement avenant n°2 Blanche Roche	EPSM	63 151,25€
15/09/2022	Signature du contrat de BV, 2022-2024, des drains du Coglais	CEBR	
10/05/2022	Signature du contrat de BV, 2022-2024, des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne	EPSM	

05/07/2022	Signature du contrat de BV, 2022-2024, de l'unité de gestion Est d'Eaux et Vilaine	Eau des Portes de Bretagne	
11/07/2022	Signature des emprunts AVA : Banque des territoires		- 20 000 000,00€
30/08/2022	Signature des emprunts AVA : Arkea		- 10 000 000,00€
De juin à sept	Suivi marché : Actualisation schéma départemental	Setec	13 491,60€
De juin à sept	Suivi marché : Inventaires des Zones Humides AVA	Safege	29 820,00€
De juin à sept	Suivi marché : suite des versements des protocoles	5 lots canalisations	3 757 493,70€
De juin à sept	Suivi marché : Suite des versements des marchés canalisations	5 lots canalisations	6 838 663,73€
05/08/2022	Reprographie dossier Bretonnière Laignelet	ADA	353,30€
07/07/2022	Avocat : suivi des protocoles A.V.A.	Cabinet Coudray	2 484,00€
31/08/2022	Avocat : assistance analyses observations CRC	Cabinet Coudray	993,60€
21/06/2022	Communication / Réalisation du Rapport activité	Autrement	1 032,00€
28/07/2022	Communication / Réalisation du bilan annuel de l'Observatoire	Autrement	1 752,00€

Délégations du Bureau

06/09/2022	Refonte de l'usine de Rophemel : Fixation du montant éligible à une participation du SMG-Eau35 (remboursement emprunt)	C.E.B.R	19 949 505 € HT
06/09/2022	Travaux de raccordement de l'A.V.A. dans le réservoir de Villejean (maîtrise d'ouvrage CEBR) : fixation du montant pris en charge par le SMG-Eau35	C.E.B.R	223 738 € HT

Comme proposé lors du dernier comité de juin, un point sur les paiements des situations est proposé. Monsieur BOIVENT signale que 2 emprunts ont été contractés l'un auprès de la Banque des territoires pour un montant de 20 Millions et l'autre après d'ARKEA pour 10 Millions.

Monsieur DECONCHY explique les différents montages proposés par les deux organismes. Et monsieur PITRE explique les différences entre les taux variables obtenus.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité prennent acte des décisions prises.

N°22/09-04 Inscriptions complémentaires programmes d'opération 2022 et actions innovantes

Différentes demandes de financement doivent être rajoutées au programme d'opération 2022 :

Bénéficiaire	Thème	Opération financée	Montant à inscrire
Bretagne Romantique	Ressources	Action innovante 2022 : suivi botanique et pédologique du captage de Plesder	1 800 €
C.E.B.R.	Travaux	Travaux de raccordement de l'A.V.A. dans le réservoir de Villejean	230 000 €
Eau du Pays de Saint-Malo	Travaux	Réservoir de Blanche Roche : avenant n°2 marchés de travaux	63 200 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité

1°) **AJOUTER** au programme d'opérations du budget primitif 2022 le programme complémentaire n°1 composé des opérations présentées dans le tableau ci-dessus.

2°) **ACTER** que les dépenses liées à ces opérations, d'un montant total de 295 000€ Euros.

N°22/09-05 Fixation du montant de la surtaxe pour l'année 2023

Conformément aux statuts, la fixation de la surtaxe alimentant le fonds de concours se fait annuellement.

Monsieur DECONCHY présente une prospective de la trésorerie du fond de concours aux membres du comité. Il explique qu'elle prend en compte l'évolution des coûts envisagée pour les travaux prévus à court terme, ainsi que des décalages des plannings de réalisation des opérations.

Monsieur DEMOLDER explique que la CEBR a fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes sur la période 2016-2021. Des remarques ont été notées concernant le taux de financement accordé par le SMG-Eau35. Il indique qu'il a été noté que le maître d'œuvre doit apporter un financement à hauteur de 20% et donc que le financement du SMG-Eau 35 devrait être au maximum de 80% pour les ouvrages structurants inscrits au schéma départemental.

Monsieur BOIVENT précise que cette remarque remet en cause le taux de participation du SMG-Eau 35.

Monsieur BOIVENT souhaite cependant maintenir le rôle du SMG-Eau35 afin de contribuer au bon fonctionnement des usines et des réseaux structurants. Il évoque également la nécessité d'augmenter le taux de participation des antennes et usines secondaires afin de maintenir une cohérence départementale.

Il propose qu'une réunion de travail soit organisée afin de discuter des modalités de financement mais aussi d'échanges d'eau à la suite de la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique.

Monsieur DUMAS intervient et rappelle qu'il est favorable à une augmentation de la surtaxe. Il rappelle que le prix de l'eau n'est pas assez dissuasif. Il souhaiterait que les secteurs ruraux soient aidés et s'interroge sur les différences de prix entre secteur.

Monsieur DEMOLDER indique que la CEBR a augmenté son prix de production pour répondre à l'augmentation des coûts de l'énergie.

Monsieur RICHEUX aimerait que soit envisagée une harmonisation du prix de l'eau à l'échelle départementale.

Monsieur BOIVENT indique être préoccupé par l'état du réseau et particulièrement des secteurs ruraux. Il souhaite relancer le débat concernant le financement du renouvellement des réseaux. Et il aimerait également proposer aux membres du comité un accompagnement sur l'évolution du prix de l'eau sur l'ensemble du département.

Au vu des incertitudes sur les modalités de financement du SMG-eau35, il propose, aux membres du comité de maintenir le montant de la surtaxe en 2023 (0,17€/m3).

Monsieur DUMAS rappelle qu'il souhaite que la surtaxe soit augmentée.

Madame MACE est favorable au maintien de la surtaxe au regard des remarques de la CRC.

Monsieur DEMOLDER indique que la trésorerie du SMG-Eau35 est importante, et ne baisse pas pour l'instant. Elle pourra donc permettre d'attendre une année avant une éventuelle augmentation.

Monsieur BOIVENT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

1°) MAINTENIR le montant de la surtaxe pour l'année 2023, à 0,17€/m3 d'eau facture. La proposition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (moins une abstention et une opposition)

N°22/09-06 Fixation du taux de financement des antennes secondaires pour l'année 2023

Monsieur DECONCHY explique que conformément aux statuts, la fixation de la participation du SMG-Eau35 au financement des antennes secondaires se fait annuellement.

Monsieur BOIVENT indique qu'actuellement, le taux est de 20%. Il propose de maintenir ce taux en 2023.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

1°) MAINTENIR le taux de financement des antennes secondaires, pour l'année 2023, à 20%.

N°22/09-07 Information sur le lancement du choix du mode de gestion de l'Aqueduc Vilaine Atlantique

Monsieur DECONCHY rappelle que les travaux sont en cours pour la tranche 3 de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, entre Bains-sur-Oust et Rennes.

Il indique qu'à l'issue des travaux, les ouvrages seront répartis de la manière suivante, selon les accords passés avec les collectivités partenaires :

- Tronçon Bains-sur-Oust / Sixt-sur-Aff (D700) et réservoir de Sixt-sur-Aff (y compris pompages) : EPTB Vilaine
- Liaison entre le réservoir de Bains et le feeder Ouest 35 (D400) : Ouest 35
- Canalisation Sixt-sur-Aff – Goven – Rennes (D700/ D600) et réservoir de Goven : SMG-Eau35
- Ouvrages situés dans l'enceinte de l'usine de Villejean (canalisations, local pompage) : Collectivité Eau du Bassin Rennais

L'exploitant doit être désigné au plus tôt pour participer au suivi de la construction des ouvrages et, a minima, à leur réception. Au vu des délais administratifs, il devient donc urgent de lancer la procédure de choix de l'exploitant. Le choix du mode de gestion devra être soumis préalablement à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Monsieur BOIVENT explique que le SMG-Eau35 doit donc choisir un mode de gestion pour les ouvrages dont il restera propriétaire. En absence de pompage et de traitement, la mission de l'exploitant désigné par le SMG-Eau35 sera relativement limitée : entretien et surveillance des ouvrages, gestion de l'ouvrage de chloration à Goven, relevé et transmission des volumes échangés.

Monsieur DEMOLDER s'interroge sur cette demande car une délibération a déjà été signée lors du précédent mandat. Il souhaite que tous les membres du comité puissent en avoir moins lecture.

Monsieur BOIVENT intervient et explique que cette délibération n'est pas conforme aux règles de la légalité. Il souhaite donc que ce point soit réétudié.

Monsieur REGNIER intervient et explique que la répartition des volumes transités par l'AVA n'a toujours pas été validée et qu'une convention n'a officiellement signée.

Monsieur RICHEUX souhaite signaler qu'il veut que le SMG-Eau35 reste le « maître » de cette répartition pour plus de simplicité.

Monsieur DEMOLDER rappelle que la CEBR a déjà signée une convention tripartite avec le SMG-EAU35 et l'EPTB et que celle-ci précise le mode d'exploitation des ouvrages.

Monsieur BOIVENT précise que les volumes notés ne concernent que les volumes sanitaires et qu'il est important au vu des périodes successivement passées d'établir de nouvelles règles afin de passer les futures périodes de crise.

Monsieur DEMOLDER rappelle que la gestion des barrages constitue une charge importante pour les maîtres d'ouvrage et qu'elle n'est pas financée par le fond départemental.

Monsieur BOIVENT propose qu'une réunion de travail avec les membres du comité soit organisée le 3 novembre avec les membres du comité afin de discuter des organisations des échanges d'eau entre collectivités à la suite de la mise en service de l'Aqueduc Vilaine Atlantique et du mode de gestion de cet ouvrage.

N°22/09-08 Etude départementale sur la faisabilité et la mise en œuvre de ressources complémentaires

Monsieur CHAUVIERE explique que le SMG-Eau35 intervient aujourd'hui avec ses adhérents sur les principaux aspects de la sécurisation de l'alimentation en eau potable : préservation de la qualité des eaux prélevées, suivi et maîtrise des consommations, optimisation de l'utilisation des ressources, ouvrages de sécurisation. Toutefois, la sécheresse en cours et les prévisions d'évolution des besoins en eau laissent penser que le département pourrait avoir besoin de mettre en œuvre à court ou moyen terme des ressources complémentaires pour la production d'eau potable.

Monsieur BOIVENT propose que ce point soit rajouté à la réunion du 3 novembre afin permet le lancement d'une réflexion départementale sur la faisabilité et la mise en œuvre de ressources complémentaires, conventionnelles ou non, adaptées aux besoins des territoires.

16h10 Départ de Madame MACE et de Monsieur RICHEUX.

Monsieur BOIVENT rappelle qu'un nouveau point avait été rajouté à l'ordre du jour en début de séance. Il interroge les membres du comité afin d'étudier l'adhésion d'un nouveau membre à la CCSPL. En raison des départs de certains membres du comité, le quorum n'est plus effectif. Monsieur Boivent propose donc que ce sujet soit inscrit au prochain comité.

N°22/09-09 Information sur la sécheresse en cours

Monsieur BOIVENT indique aux membres du comité que le SMG-Eau 35 est sollicité par les services de la préfecture. La situation de la sécheresse sur le département est préoccupante malgré les quelques épisodes pluvieux. Une présentation rapide de l'état des ressources AEP est faite aux membres du comité Syndical. Le département est toujours en crise sécheresse.

N°22/09-10 Points divers / informations

Monsieur BOIVENT explique que le SMG-Eau35 participe aux travaux de la Conférence Breillienne de l'eau, qui porte notamment le bilan besoins – ressources du département.

Il est 16h20 la séance est levée.